

## INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

# Tchad : la diaspora tchadienne du Gabon se concerta

LES assises ont eu lieu du 2 au 3 novembre dernier au quartier Louis, dans le cadre d'une "consultation des forces vives tchadiennes résidant au Gabon".

Christian KOUIGA  
Libreville/Gabon

Le décès tragique du Maréchal et président du Tchad, Idriss Déby Itno, – et l'émoi généralisé qui s'est ensuivi – ont ouvert, à N'Djamena, la voie à une transition politique dirigée par un Conseil militaire et encadrée par une Charte nationale devant conduire, à terme, le Tchad à des élections libres et transparentes. Aussi, en prélude à l'organisation prochaine du Dialogue national inclusif qui constitue indubitablement une étape décisive et déterminante dans la bonne marche de leur pays vers des lendemains meilleurs, tous les Tchadiens et Tchadiennes, où qu'ils soient, sont-ils appelés à contribuer, de l'intérieur comme de l'extérieur, à cette marche en avant de construction du pays. C'est dans cette optique que Libreville a accueilli, du 2 au 3 novembre 2021, la délégation du Comité d'organisation du Dialogue inclusif. À l'instar de plusieurs autres capitales à travers le monde.

Les travaux de Libreville, ont porté sur les thématiques suivantes : "paix, cohésion sociale et réconciliation nationale"; "forme de l'État, Constitution, réformes institutionnelles et processus électoral"; "droits et libertés fondamentales"; "politiques publiques sectorielles"; et "questions sociétales".

Au terme des assises dont les échanges auront été riches et féconds, les forces vives de la communauté tchadienne du Gabon ont recommandé, entre autres, ce qui suit : des institutions fortes à la tête desquelles ils veulent des intellectuels qualifiés sans aucune forme de discrimination ; une réforme des institutions afin d'avoir des institutions fortes dirigées par des professionnels méritants sans aucune discrimination pour la bonne gouvernance au profit du peuple,

etc. Ils ont également suggéré : la constitution du Haut Conseil des chefferies traditionnelles ; la création d'une Cour des droits de l'Homme, totalement indépendante pour assurer la protection des droits de l'Homme et veiller à l'application des textes ; la fin de l'impunité, des enquêtes sur les crimes et le jugement des responsables.

Sans oublier l'envie de voir l'État de droit garantir, en toutes circonstances, l'intégrité physique et le bien-être psychologique de tous les Tchadiens.

Notons que la liste des recommandations émises au cours des assises de Libreville, n'est pas exhaustive.



Le bureau présidant les travaux de la consultation des forces tchadiennes au Gabon.

Photo: DR

## France : la prison pour un ancien proche de Macron



Alexandre Benalla a été condamné à un an de prison ferme.

Photo: DR

AFP  
Paris/France

Un ancien proche collaborateur du président français, Emmanuel Macron, Alexandre Benalla, a été condamné hier à trois ans de prison dont un an ferme sous bracelet électronique, notamment pour des violences lors de la manifestation du 1er mai 2018, à l'origine d'un scandale politique retentissant en France.

L'ex-proche collaborateur du président, aujourd'hui âgé de 30 ans et reconverti dans le privé, était poursuivi pour 12 infractions, au premier chef pour "violences en réunion" et "immixtion dans la fonction de policier" lors d'une manifestation en 2018 à Paris. Présent ce jour-là dans le dispo-

sitif des forces de sécurité comme observateur, coiffé d'un casque des forces de l'ordre, cet inconnu du grand public était filmé en train de brutaliser des personnes, en marge d'une manifestation émaillée de violences, en plein coeur du Quartier latin, à Paris. Plus de trois ans après le "Benallagate", le tribunal a sanctionné le "comportement inadmissible et insupportable au corps social, jetant l'opprobre sur la fonction de policier", de l'ancien proche collaborateur du chef de l'Etat. "Vous avez été investi d'une certaine puissance, réel au regard de vos fonctions, supposé du fait de votre proximité avec le président de la République", a déclaré la juge à l'énoncé du jugement. "Vous avez trahi la confiance qui vous a été faite par cette nomination", a-t-

elle poursuivie. Le tribunal a choisi cette peine "au regard de la gravité des multiples faits, des missions que vous exercez, qui exigeaient de vous rigueur et exemplarité, de votre comportement insupportable au corps social".

La magistrate a souligné le "sentiment d'impunité et de toute-puissance" du prévenu, qui a été en outre reconnu coupable d'avoir utilisé frauduleusement ses passeports diplomatiques après son licenciement, d'avoir fabriqué un faux document pour obtenir un passeport de service et d'avoir illégalement porté une arme en 2017. Alexandre Benalla, qui a protesté de son innocence au cours du procès, a quitté le tribunal sans faire de déclaration.

Un séisme politique Révélée par le journal du soir Le Monde, l'affaire avait déclenché un séisme politique dont les répliques avaient secoué pendant de longs mois le sommet de l'Etat, de révélations de presse en commissions parlementaires.

Visé depuis par d'autres enquêtes judiciaires, Alexandre Benalla a fait face au tribunal pendant trois semaines, avec son ami et ancien employé du parti présidentiel (LREM) Vincent Crase - absent lors du délibéré qui l'a condamné à deux ans d'emprisonnement avec sursis -, ainsi que deux policiers. Pour avoir transmis des images de vidéosurveillance à

M. Benalla, ces deux derniers se sont eux vus infliger respectivement 5.000 euros d'amende et trois mois de prison avec sursis, sans inscription au casier judiciaire. Le tribunal a estimé que Vincent Crase et Alexandre Benalla avaient commis des "violences illégitimes" sur, au total, cinq personnes.

Il a en outre prononcé des peines complémentaires de cinq ans d'interdiction de fonction publique pour Alexandre Benalla et dix ans d'interdiction de port d'arme, tout comme pour Vincent Crase. "J'ai toujours voulu bien faire, cette journée du 1er mai, j'ai eu une volonté de rendre service, d'être au service", s'était défendu au cours du procès M. Benalla, reconnaissant une "erreur de jugement". "Je ne suis pas un ange, je ne fais pas les choses dans les règles (...). Est-ce que ça fait de moi un délinquant ?", avait lancé le prévenu dans ses derniers mots au tribunal.

Descrivant un "raz-de-marée médiatique", un "cataclysme" pour un homme qui a été "diabolisé", la défense de l'ancien membre du cabinet d'Emmanuel Macron avait plaidé la relaxe pour toutes les infractions, à l'exception de l'utilisation frauduleuse - reconnue - des passeports diplomatiques. L'avocat de Vincent Crase avait plaidé la relaxe, sauf pour avoir porté une arme.